

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_034_A | Histoire de la folie, préparatifs \[A\]CollectionBoite_034_A-5-chem | Jurisprudence et charité au XVIIe siècle \(cf. Domat\). ItemPolémiques à propos du renfermement](#)

Polémiques à propos du renfermement

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_A_f0126

SourceBoite_034_A-5-chem | Jurisprudence et charité au XVIIe siècle (cf. Domat).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiquesPiazza, La Mendicità proveduta nella città di Roma coll' ospizio publico, fondato della pietà e beneficenza di nostro signore Innocenzo XII, pontefice massimo, con le riposte all' obiezioni contro simili fondazioni, Roma, stamp. di G. G. Komarek, 1693

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Le Père Guenave écrit sur l'ordre
d'Innocent XII un traité : "La mendicité
provenant dans la ville de Rome coll'ospizio
pubblico... con la riposte alle 'Oggezioni contra
simili fondazioni" (1693)

Ce traité publié peu après la bulle d'Innocent
XII, a été traduit à Paris, retouché en France
avec quelques modifications et le titre "La mendicité
abolie" et des exemplaires ont été envoyés à Aix, puis
à Marseille, puis à Montauban.

Montrant les objections et ripostes

- les pauvres donnent tous mal à riches de ceux
qui ont hérité le bien

Rep : "Il faut distinguer 2 sortes de pauvres :
les pauvres de J.C et les pauvres de démon

Les pauvres de J.C sont humbles, modestes,
content de leur état et des secours que le bienfaiteur
leur donne en remerciement 4.

Les pauvres de démon, ennemis de bon ordre
pervers, méchants, arrogants, impudiques, qui ne sau-
rant tenir à autre langage que celui de démon
leur Père, donnent tous mal à riches aux malheureux

et aux directeurs du bureau. Mais ces matriculés
ne sont ni à craindre. A tu pris rebondissement
sur la tête de ceux qui te l'ont."

- c'est si cher naturel à I pour de demander
l'aumône.

Rep "Il est vrai qu'il est de droit naturel
à I pour de demander l'aumône qu'il ne
peut pas s'en passer; il est pur aussi qu'il est
d'autre de demander qu'on aime sa culture."

- c'est I chose étrange de mettre en prison
des hommes innocents parce qu'ils demandent l'aumône.

Rep "Les hommes qui mendient - moi qui on a
pourtant leur intelligence ne peuvent le faire que
par I obligation fatale, et se satisfont de leur
impureté, à leur déshonneur, à leur infamie, et
méritent d'être mis en prison, et d'être punis
sévèrement, non pas simplement parce qu'ils demandent
l'aumône par l'amour de I, mais parce qu'ils
obéissent aux ordres du Roi et de la Police
et parce qu'ils veulent persévérer dans un état
qui attire après soi la liberté de mendier. Qu'on
que règle son zèle par la prison ne les punir
opposé à l'usage."